

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Janvier 2024

16x24

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC POUR L'EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE DES BIBLIOTHÈQUES - 2024

L'État offre la possibilité pour les collectivités de bénéficier d'un soutien financier dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques au titre des coûts liés à l'extension des horaires d'ouverture de leurs établissements de lecture publique. Ce dispositif, qui s'étale sur 5 années, subventionne à hauteur de 80% des dépenses totales liées à l'extension des horaires d'ouverture.

Par délibération n° 169x21, le Conseil Municipal a approuvé le 30 juin 2021 la demande de subvention dans le cadre de ce dispositif pour un montant de 201 888€.

Par délibération n° 131x22, le Conseil Municipal a approuvé le 30 juin 2022 la demande de subvention dans le cadre de ce dispositif pour un montant de 205 925€.

Par décision du 27 avril 2023 la demande de subvention, dans le cadre de ce dispositif, a été sollicitée pour un montant de 210 044€.

Conformément au plan de financement quinquennal ci-dessous, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de la subvention pour un montant 214 245,16€, pour la quatrième année.

L'autofinancement de la commune s'élève à 53 561,29€, soit 20% de la dépense subventionnable, pour l'exercice 2024.

Personnel filière culturelle

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	TOTAL 5 ans
Coût total agents A+B+C	245 580,00 €	250 491,60 €	255 501,43 €	260 611,46 €	265 823,69 €	1 278 008,18 €
Aide annuelle de l'Etat	196 464,00 €	200 393,28 €	204 401,15 €	208 489,17 €	212 658,95 €	1 022 406,55 €
Autofinancement	49 116,00 €	50 098,32 €	51 100,29 €	52 122,29 €	53 164,74 €	255 601,64 €

Personnel filière technique (entretien)

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	TOTAL 5 ans
Coût total d'entretien relatif à l'extension horaire	6 780,00 €	6 915,60 €	7 053,91 €	7 194,99 €	7 338,89 €	35 283,39 €
Aide annuelle de l'Etat	5 424,00€	5 532,48 €	5 643,13 €	5 755,99 €	5 871,11€	28 226,71 €
Autofinancement	1 356,00 €	1 383,12€	1 410,78 €	1 439,00€	1 467,78€	7 056,68 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE le renouvellement de la subvention auprès de la DRAC ;
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette demande ;
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL